

Contre la répression anti-syndicale à Clermont-Ferrand

1er février 2022



Contre la répression anti syndicale à Clermont Ferrand

Déclaration de l'Union Syndicale Solidaires

Le secrétariat national de l'Union Syndicale Solidaires apporte son soutien total et entier à Didier Pages militant de SUD Education mais également à l'ensemble des camarades des autres organisations syndicales appelé-es à comparaître ce jour devant le tribunal correctionnel de Clermont Ferrand.

Le 18 janvier 2020, l'intersyndicale FSU, CGT, SUD, FO, SNALC et UNEF appelaient à un rassemblement devant le lycée Blaise Pascal de Clermont Ferrand afin de protester contre les réformes du lycée, du BAC et des retraites. Il est inacceptable que le ministre Blanquer ait décidé de criminaliser l'action syndicale en engageant des poursuites et en portant plainte. Ainsi, six représentant-es syndicaux de la FSU, de l'UNEF, de la CGT et de SUD éducations choisis de façon arbitraire parmi 200 manifestant-es ont été convoqué-es au commissariat de Clermont Ferrand.

2 camarades Frédéric Camguilhem de la CGT et Didier Pagès de Sud éducation, parce qu'ils ont fait opposition à la condamnation de paiement d'une amende avec inscription au casier judiciaire (B2), sont convoqués aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Une nouvelle fois, après avoir engagé des réformes antisociales (droit du travail, retraites, assurance chômage), après avoir imposé des lois liberticides, après avoir utilisé le mépris et les violences policières comme seules réponses aux mobilisations sociales, le gouvernement persiste et continue à criminaliser le mouvement social et syndical.

Nous devons apporter physiquement notre soutien mais le COVID a quelque peu décimé temporairement notre équipe. Soyez sûr-es néanmoins que nous sommes à vos côtés pour protester contre ce déni de démocratie et cette atteinte aux droits fondamentaux de ceux et celles qui luttent.

Le secrétariat national de Solidaires salue l'unité d'action de plus d'une vingtaine de syndicats, d'associations et de partis politiques pour exiger le retrait de toute sanction et condamnation contre nos deux camarades. Solidaires exige également que Macron et son gouvernement mettent fin à l'acharnement antisyndical et anti luttes sociales.

Paris, le 1^{er} Février 2022

Le secrétariat national de l'Union Syndicale Solidaires apporte son soutien total et entier à Didier Pages militant de SUD Education mais également à l'ensemble des camarades des autres organisations syndicales appelé•es à comparaître ce jour devant le tribunal correctionnel de Clermont Ferrand.

Le 18 janvier 2020, l'intersyndicale FSU, CGT, SUD, FO, SNALC et UNEF appelaient à un rassemblement devant le lycée Blaise Pascal de Clermont Ferrand afin de protester contre les réformes du lycée, du BAC et des retraites. Il est inacceptable que le ministre Blanquer ait décidé de criminaliser l'action syndicale en engageant des poursuites et en portant plainte. Ainsi, six représentant•es syndicaux de la FSU, de l'UNEF, de la CGT et de SUD éducations choisis de façon arbitraire parmi 200 manifestant•es ont été convoqué•es au commissariat de Clermont Ferrand.

2 camarades Frédéric Camguilhem de la CGT et Didier Pagès de Sud éducation, parce qu'ils ont fait opposition à la condamnation de paiement d'une amende avec inscription au casier judiciaire (B2), sont convoqués aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Une nouvelle fois, après avoir engagé des réformes antisociales (droit du travail, retraites, assurance chômage), après avoir imposé des lois liberticides, après avoir utilisé le mépris et les violences policières

comme seules réponses aux mobilisations sociales, le gouvernement persiste et continue à criminaliser le mouvement social et syndical.

Nous devons apporter physiquement notre soutien mais le COVID a quelque peu décimé temporairement notre équipe. Soyez sûr•es néanmoins que nous sommes à vos côtés pour protester contre ce déni de démocratie et cette atteinte aux droits fondamentaux de ceux et celles qui luttent.

Le secrétariat national de Solidaires salue l'unité d'action de plus d'une vingtaine de syndicats, d'associations et de partis politiques pour exiger le retrait de toute sanction et condamnation contre nos deux camarades. Solidaires exige également que Macron et son gouvernement mettent fin à l'acharnement antisyndical et anti luttes sociales.

Paris, le 1er février 2022

- Emplacement : [ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Retour sur...](#) >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Contre-la-repression-anti-syndicale-a-Clermont-Ferrand>